

# CHARTRE DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT ET LES DISCRIMINATIONS

Entreprise : [Nom de l'entreprise]  
Date d'entrée en vigueur : [Date]  
Version : [n°]

## 1. Principes fondamentaux

[Nom de l'entreprise] affirme son engagement ferme en faveur d'un environnement de travail respectueux, exempt de toute forme de **harcèlement moral, sexuel ou discriminatoire**, fondé sur le genre, l'origine, l'âge, la religion, l'orientation sexuelle, le handicap ou tout autre critère protégé.

Chaque collaborateur·trice a droit à un **traitement équitable**, à la **dignité**, à la **sécurité** et au **respect de sa personnalité** sur le lieu de travail.

## 2. Définitions

**Harcèlement moral** : toute conduite abusive ou répétée (par gestes, paroles, comportements) qui porte atteinte à la personnalité ou à la santé d'une personne.

**Harcèlement sexuel** : tout comportement à connotation sexuelle non désiré, y compris les gestes, propos, contacts physiques, sollicitations ou envois de contenus inappropriés.

**Discrimination** : toute inégalité de traitement injustifiée fondée sur un motif prohibé (sexe, origine, religion, etc.).

### 3. Engagements de l'entreprise

- Prévenir toute forme de harcèlement ou de discrimination
- Protéger la santé physique et psychique du personnel
- Sensibiliser et former les équipes et les cadres
- Mettre en place une procédure de signalement confidentielle
- Sanctionner toute violation de la présente charte, indépendamment du statut du ou des auteurs

### 4. Obligations du personnel

Chaque collaborateur·trice s'engage à :

- Adopter un comportement respectueux envers tou·te·s
- Refuser et dénoncer tout comportement déplacé ou abusif
- Coopérer pleinement lors d'enquêtes internes liées à la présente charte
- Respecter la confidentialité des informations échangées

### 5. Signalement et traitement des cas



Tout comportement inapproprié peut être signalé :

- Au responsable RH ou à la direction
  - À une personne de confiance désignée par l'entreprise
  - Par écrit ou oralement, avec ou sans témoin
- Les signalements seront traités de manière **confidentielle, impartiale et rapide.**

### 6. Sanctions

Toute infraction à cette charte peut entraîner :

- Un avertissement
- Une mutation interne
- Une suspension
- Un licenciement immédiat selon la gravité (art. 337 CO)

## 7. Révision et application

La présente charte est remise à chaque collaborateur·trice lors de son engagement et affichée dans les locaux de l'entreprise. Elle est révisée régulièrement.

### Signature de la direction

Nom : .....

Fonction : .....

Date : .....

Signature : .....

HEVEA  INVEST®